

Le vendredi dans la soirée, les jeunes posaient le bouchon à la façade de chaque cabaret. C'étaient une grosse touffe de gui décorée de fleurs en papier et de rubans. Le commerçant ainsi honoré devait arroser cette faveur par une tournée générale. Sitôt après une bonne partie de la population de Voisins, des enfants aux vieillards, se rassemblait dans un chemin chauve à l'écart des habitations autour d'un feu, un bûcher de dosses de peupliers bien sèches qui brûlaient comme des allumettes.

A plusieurs reprises, sur un foyer de braises écartées du feu on faisait chauffer le brûlot, un mélange de rhum et de sucre qui amené à ébullition s'enflammait, on le distribuait alors avec une louche. Les vapeurs d'alcool embuaient un peu les esprits et l'on se mettait à danser ou à faire la ronde autour du feu jusqu'à minuit environ.

Le samedi matin on confectionnait le char fleuri à l'aide de brassées de branchages et de fleurs en papier.

Le samedi soir chacun revêtait ses plus beaux habits et à la boutonnière une belle cocarde de soie dont la couleur variait selon les fonctions: blanche pour le président, rose pour le trésorier et toutes les autres d'un beau rouge. Le trésorier faisait payer les entrées que d'autres jeunes filtraient pour éviter la resquille. Le bal commençait toujours par une marche suivie d'un pasodoble, ensuite venaient tangos, rumbas valse et autres danses de bal musette. Les autres jeunes de la fête surveillaient pour que des bagarres n'éclatent pas entre danseurs. Dès qu'un différend éclatait les protagonistes étaient priés instamment d'aller s'expliquer dehors. Le bal durait ainsi jusqu'aux petites heures.

Très tôt le dimanche un groupe de jeunes allait chez le boulanger chercher un panier de brioches qu'il portait à l'église pour y être bénies lors de la messe de huit heures. Ce panier de brioches était laissé à monsieur le curé pour être distribué comme pain béni à la messe de dix heures. Ce rituel très chétien était pratiqué par les rouges de Voisins, ceux de Souilly encore plus rouges et qui n'aimaient pas les ratichons s'en passaient fort bien. Aussitôt la sortie de la messe basse on sortait le char fleuri et dans un flot de musique, les couples garçons et filles allaient présenter la brioche posée sur une assiette aux habitants de Voisins de Claye et de

Souilly. Rares étaient les refus, chacun se sentant obligé d'acheter cette brioche bénie, signe d'un jour de fête.

Pendant toute la durée de la fête les gens de Voisins et de Claye emmenaient leurs enfants faire un tour de manèges, manger du nougat ou des rouleaux de réglisse, les plus âgés allaient tirer un carton à la carabine et souvent toute la famille et les amis se retrouvaient dans les cabarets autour d'une brioche ou d'une tarte aux prunes pour boire une bouteille de cidre ou de vin blanc mais surtout on allait danser.

Tout se déroulait dans une ambiance joyeuse et familiale. La société prenait à son compte les recettes, quête du brûlot, produit des bals, vente des brioches et les dépenses: honoraires des musiciens, frais du brûlot (environ 8 litres de rhum) etc ...

Avec le bénéfice de la fête, les jeunes organisaient un repas en commun avec les jeunes filles, un voyage dans une province de France et mettaient de côté l'argent nécessaire pour acheter une gerbe qui serait déposée au monument aux morts lors du 11 novembre suivant.

Tout s'écroulera en 1966, personne ne voulant reprendre le flambeau, remplacer les anciens.

Les goûts ont changé, la musique aussi et puis la SACEM est trop gourmande, le bénéfice se réduisait comme une peau de chagrin, deux cafés sur trois allaient fermer, la circulation automobile trop intense ne pouvait plus être coupée dans les rues Fleury et Eugène Varlin. De plus les bals publics seront interdits à cause des bagarres toujours plus nombreuses avec des bandes venant de Seine-Saint-Denis.

Aujourd'hui il ne reste plus rien de ces fêtes sinon le souvenir et des couples qui se sont formés à l'occasion de la fête à Voisins ou à Souilly et qui se sont mariés mais dont les enfants ne connaîtront pas cette joie simple et campagnarde "Faire la fête".

Marcel RUFFIN

Sources: Journal la Marne du 30 août 1962. Archives et souvenirs de monsieur Lecomte Norbert. Mes souvenirs personnels